



Institut de *défense pénale*

SAMEDI 14 DECEMBRE 2013

8H30 – 17H30

MARSEILLE

SEMINAIRE DE FORMATION

HOTEL PULLMAN PALM BEACH

(200 Corniche JF Kennedy)

METIER : CONVAINCRE

Plaider : quel registre pour convaincre ?

Conférence conçue et animée par

Mes Alain MOLLA, Avocat honoraire

& Philippe VOULAND, Avocat au Barreau de Marseille

1. PLAIDER : LE MYTHE DE L'ELOQUENCE

P

Quels mots contre quels maux ?

Le mythe de l'éloquence au service de la justice. Les effets pervers du talent écrasant.

R

Comment conjuguer partialité et crédibilité.

Plaidoirie alibi pour sanctionner sans malaise.

O

Plaider pour qui : la juridiction, le justiciable, le public, ou la presse ? L'éthique des mots.

Alain MOLLA, Avocat Honoraire

G

2. CONVAINCRE QUAND TOUT ACCABLE

R

Que faire quand la cause est entendue ?

Où puiser les ressources pour inverser la tendance ? Utilité de la plaidoirie

Quel ton ? Quelle intensité ? Agressivité, douceur, colère.

A

Spécificité du Procès de Presse (politique, people ou autre).

Richard MALKA, Avocat à Paris

M

3. QUAND LA GRANDE NOTORIETE COMPLIQUE TOUT

M

Notoriété, avantage ou handicap ? L'obligation d'être toujours au top

Avoir été ministre favorise ou compromet la force de conviction ?

Impact sur le juge de l'hyper médiatisation

Entre rupture et connivence, quelle voie ?

E

Discours politique, discours judiciaire. Tribuns et plaideurs, éloquence d'estrade, éloquence de prétoire.

Les avocats et le parlement. Nostalgie de la république des avocats ?

Georges KIEJMAN, Avocat à Paris et ancien Ministre de la Justice

4 : LA DEFENSE PENALE AU FEMININ

- P** Les femmes plaident elles sur un registre spécifique ? Auraient-elles des qualités particulières ? Existe t-il une rhétorique, une éloquence typiquement féminines ?
- R** Existe t-il une culture de défense féminine ? Les femmes sont elles plus exposées, instrumentalisées ?
- O** Pas de féminin au mot « ténor » ? Un métier d'hommes ? Quelle clientèle pour les femmes avocates ? Existe t-il des contentieux féminins ? Pourquoi si peu de femmes pénalistes exclusives ?

G **Julie MINKOWSKI, Avocate associée de Temime & Associés (Paris) et Présidente du Club des Femmes Pénalistes**

5. REQUERIR : MEME REGISTRE POUR CONVAINCRE ?

- A** Requéirir : même registre pour convaincre ? Fonctions comparatives sur la forme des réquisitoires et plaidoiries
- M** Partie civile en concurrence oratoire ? Frustration d'une réplique à la défense ? Impact d'une plaidoirie de défense sur l'accusateur et ses conséquences. Et l'émotion d'un Procureur ?

M **Un membre du Parquet**

6. L'ECOUTE DU JUGE

- Plaidoiries indispensables, utiles, inutiles, alibis, nuisibles...
Extase, plaisir, émotion, intérêt ...déception, ennui, irritation, colère...
Les qualités indispensables et les défauts rédhibitoires. Une écoute de qualité pour une plaidoirie de qualité (ou l'inverse ?).
Impact des plaidoiries sur les jurés d'assises.
Les causes de l'inévitable « vous avez très bien plaidé, Maître ! » .

Serge PORTELLI, Magistrat, Président de Chambre à la Cour d'Appel de Versailles

7H de formation validées

TARIF : 430,56 €TTC (soit 360,00 €HT) – ELEVE AVOCAT : 180,00 €TTC

POSSIBILITE DE PRISE EN CHARGE PARTIELLE PAR LE FIF-PL*

* Une prise en charge individuelle est possible si elle parvient au FIF PL au plus tard le jour de la tenue du colloque
FIF PL 104 rue de Miromesnil 75384 PARIS CEDEX 08 – Tel : 01.55.80.50.00 / Fax : 01.55.80.50.29 / www.fifpl.fr

Institut de Défense Pénale – Organisme de formation n° 93 13 11 458 13

N° SIRET : 453 944 381 00012 N° TVA Intracommunautaire FR06453944381

BULLETIN D'INSCRIPTION A IMPRIMER ET A RETOURNER PAR COURRIER A L'IDP AU PLUS TARD LE 11 DECEMBRE 2013

METIER : CONVAINCRE – 14 DECEMBRE 2013 – MARSEILLE

Nom : Prénom :
Cabinet : Barreau :
Adresse :
Tel : Fax : e-mail :

participera au séminaire de formation du Samedi 14 Décembre 2013 à 8h30

règle la somme de 430,56 € TTC (360,00 €HT) à l'ordre de l'Institut de Défense Pénale

règle la somme de 180,00 € TTC (élève avocat) à l'ordre de l'Institut de Défense Pénale

CONDITIONS D'ANNULATION : pour toute annulation postérieure au 11 Décembre 2013, les frais seront de 107,64 € TTC soit 90,00 € HT.
L'annulation doit être formulée par écrit. Le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par un Confrère de son choix.